



COMPTE-RENDU

CONSEIL D'ADMINISTRATION visioconférence

16 mai 2020

Le Secrétariat général

Diffusion : Conseil d'administration, membres d'honneur, ligues régionales, Direction Technique Nationale, personnel fédéral, Etienne Thobois

Le présent compte-rendu a été adopté en séance du 06 juin 2020.

Membres du Conseil d'administration : David Angelats, Christian Barthel, Florent Chayet, Valérie Contoz, Patricia Corti, Stéphane Corvée, Malice Devergies, Magali Godin, Nathalie Huet, Emmanuel Justafre, Julien Laffay, François Machavoine, Jean-Michel Richard, Thierry Stempfel, Bach-Lien Tran

Excusés : Francelyse Brun-Adam, Philippe Le Van, Catherine Levasseur

Invités : Paul-André Tramier (Président d'honneur)

Assistent : Céline Berton (DA), Pascal Bildstein (DC) Philippe Limouzin (DTN)

1. Communication du Président

Le Président est très sollicité depuis 3 jours par les journalistes sur le problème de communication externe relative à l'article sur la FSGT dans le Parisien. Condamnation de la FSGT, sur la forme, par le comité de déontologie du CNOSF, suite à l'action menée par les fédérations de judo et de badminton ; la fédération de judo ayant demandé l'exclusion de la FSGT du CNOSF contrairement à la FFBAD. Cette procédure devait être poursuivie devant le CA du CNOSF mais le Secrétaire général du CNOSF a demandé le report à la prochaine séance.

Un autre sujet d'actualité est la reprise de l'activité. Plusieurs réunions ont été organisées par le ministère à ce sujet :

- Une première réunion, hallucinante, avec la ministre des Sports, par rapport à la sortie des guides qui ont tardé à sortir. A notre grande surprise, le badminton n'est pas dans le sport autorisé à l'extérieur.
- Une seconde réunion, vendredi 15 mai, avec des explications du ministère qui juridiquement positionne le badminton comme un sport d'intérieur. Après discussion, le ministère a assuré que, dans la prochaine version du guide relatif à la reprise de l'activité qui devrait sortir jeudi prochain, le badminton fera partie du sport autorisé à l'extérieur.

Le secteur Communication a réalisé une vidéo du Président informant de la possibilité de reprise de l'activité en plein air ainsi qu'une affiche support à cette reprise.

2. Communication de la DTN

Le DTN complète les propos du Président sur le positionnement du ministère par rapport au badminton. A date, la reprise n'est pas prévue avant le 02 juin.

Travail sur les entrées et sorties des pôles France relève avec 5 entrées sur Bordeaux et 2 entrées sur Strasbourg.

Temps de travail fort quant à la réouverture des 3 pôles France avec la mise en place des mesures de sécurité et sanitaires fortes. Confusion générale au vu de la communication faite par le ministère concernant la reprise du sport de haut niveau à compter du 11 mai. Contrairement à ce qui a été annoncé initialement, les pôles espoirs ne sont pas concernés par cette date de reprise.

La ligue de Nouvelle-Calédonie a interpellé la fédération afin de pouvoir disposer des validations nécessaires de la FFBAD leur permettant la reprise d'activité sous couvert des arrêtés locaux qui prévalent sur les décrets de la métropole.

Les informations communiquées par le DTN amènent plusieurs questionnements :

- Stéphane Corvée s'étonne de l'information relative aux mouvements au sein des pôles car aucune information ne semble avoir été faite en amont aux joueurs de pôle de double. Une présentation du PPF avec 5 scénarii a été faite lors du dernier CA et devait être discutée lors d'un prochain CA alors que tout semble désormais acté au vu de l'information communiquée par le DTN. Julien Laffay appuie ces propos et regrette de ne pas être intervenu lors du précédent CA car il avait des interrogations relatives au décalage entre plusieurs projets.

En réponse à ces interpellations, David Angelats précise qu'il y a de fortes contraintes de l'ANS. L'ANS demande aux CA des fédérations certaines choses et en impose ce qui rend compliqué la situation.

Le DTN précise que la volonté de la fédération est de se projeter sur le long terme alors que la volonté de l'ANS est d'obtenir des médailles à Paris en 2024.

Paul-André Tramier vient compléter ces propos, l'ANS souhaitant que la FFBA D partage la politique qu'elle met en place. Il faut rester très vigilant : toutes ces demandes ne sont peut-être pas judicieuses pour l'avenir du badminton.

- Valérie Contoz s'étonne des informations discordantes faites par la direction du CREPS de Chatenay et la FFBA D concernant la date de reprise du badminton. Par ailleurs, qui doit valider cette reprise pour les athlètes : le DTN ou le directeur du CREPS ? Les entraîneurs sont aussi en attente d'information à ce sujet.

Le DTN précise que rien n'est encore calé, une réunion s'étant tenue le 14 mai, au sujet du protocole sanitaire par rapport aux athlètes de HN, avec le corps médical de l'INSEP.

Actuellement, les directeurs de CREPS se défont de leurs responsabilités sur les DTN des fédérations.

- Nathalie Huet mentionne que le ministère donne des leçons sur tous les sujets, mais quid du futur et des jeux par équipe en 2028 ? La fédération doit peut-être prendre ses responsabilités ?

En réponse Philippe Limouzin précise qu'à ce jour il n'est demandé qu'à une seule personne de prendre ses responsabilités : le Directeur Technique National.

3. Point soumis au vote du Conseil d'administration

3.1 Secteur Diversité des pratiques

3.1.1 Indemnités des clubs formateurs et frais de mutation

Version définitive du projet ayant débuté avant le début de cette olympiade, présentée par François Machavoine.

Il est à noter 3 changements depuis la dernière présentation devant le CA suite à la présentation au CPL à Liévin.

- Le CPL a demandé de modifier l'indice : indemnité quand passage d'un club formateur vers un autre club formateur ;
- Label club formateur : fournir un bilan et non un budget ;
- Le CPL n'est pas favorable à supprimer le reversement des 50% des mutations aux ligues.

Les membres du CA échangeront sur ce projet notamment concernant les actions locales déjà existantes sur ce sujet, l'accessibilité du dispositif à plus de clubs, la vigilance à avoir quant à un éventuel fléchage des sommes perçues, la communication à faire auprès des ligues pour une réflexion à mener au sujet de la labellisation des clubs...

Vote n°1 : valeur du point d'indice des frais de mutations et d'indemnités de formation pour la saison 2020/2021 fixé à 4€

Nombre de votants : 15 voix / **15 voix pour**

Adoption à l'unanimité

Une discussion s'engage au sein du CA concernant le montant des frais de mutation. Il en ressort des arguments financier et sportif : stabilisation des projets de club, volonté de conserver leurs joueurs, visibilité sur le moyen terme, soutien à la vie du club, à la formation des jeunes et à la stabilisation des effectifs.

Vote n°2 : frais de mutation simple (MS) pour la saison 2020/2021 fixés à 100 €

Nombre de votants : 15 voix / **15 voix pour**

Adoption à l'unanimité

Vote n°3 : affectation des frais de mutations externes, internes et de la part fédérale des indemnités de club formateur pour la saison 2020/2021 : abondement pour la mise en place du projet fédéral

Nombre de votants : 15 voix / **15 voix pour**
Adoption à l'unanimité

Ces dispositions seront applicables dès septembre 2020 pour une mise en place effective pour la campagne des mutations 2021.

4. Points d'information / d'actualité des secteurs

4.1 Secteur Communication, Marketing, Événementiel

4.1.1 Application Bad autrement

Information par Magali Godin, sur la mise en place d'une nouvelle application. Travail en collaboration entre l'équipe du V3F et la FFBaD pour le lancement de cette application prévu le 20 mai.

Magali Godin tient à adresser ses remerciements à Thierry Stempfel pour le temps consacré sur ce projet. Adaptation du travail initial fait pour son club du V3F pour la FFBaD. L'objectif étant d'ajouter du contenu au fur et à mesure. Outil moderne spécifique et souple permettant d'avoir un outil supplémentaire de communication. Formation à cet outil des 2 chargées de communication de la fédération et sollicitation de production de contenus auprès de la DTN.

L'objectif est de toucher le plus de personnes possibles, d'où une ouverture au grand public.

4.2 Point d'information

- **Développements informatiques**
Le Secrétaire général fait un rapide point sur l'avancée des développements informatiques : Marketplace, logiciel club et logiciel compétitions.

Des tutoriels accompagneront la sortie de ces logiciels fédéraux. Un temps de formation et d'accompagnement sera nécessaire à leur appropriation.

Un plan de communication sera établi d'ici la fin juin.
- **Réunions des instances dirigeantes :**
 - BF : 30 mai,
 - CA : 06 juin avec notamment à l'ordre du jour l'arrêté les comptes et les annexes tenant compte de la situation qui évolue à cause du Covid-19.

Fin de la séance à 13h15